

Questions orales

LA DÉCLARATION DU MINISTRE

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, en novembre dernier, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration s'est exprimé en ces termes au sujet du programme d'initiatives spéciales pour l'emploi, et je cite:

Selon moi, je ne peux qu'inviter les députés, une fois qu'ils connaîtront les critères, à me soumettre des projets utiles dans leur région qui, selon eux, y répondent, afin que je les étudie.

C'est ce qu'a déclaré le ministre de l'Emploi et de l'Immigration le 29 novembre. Or, les documents que j'ai en main montrent que les 150 millions de dollars prévus en vertu de ce programme avaient été affectés en totalité ou presque à des projets plusieurs mois avant cette date. Le premier ministre pourrait-il nous dire pourquoi le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a parlé d'un programme, alors que son Cabinet et ses ministres avaient déjà prévu l'affectation de la majeure partie des crédits?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je ne vois pas l'objet de la question, monsieur le Président. Le ministre disait à des membres de son propre caucus d'utiliser des programmes qui avaient...

M. Gray: Un comité parlementaire.

M. Trudeau: Encore mieux... il disait donc à un comité parlementaire d'utiliser des programmes qui avaient été annoncés publiquement dans le budget et qui sont en cours. Nous savons que certains députés de l'opposition, celui de Joliette, par exemple, en ont profité. Ils étaient donc publics. Le député de Kingston et les Îles a même laissé entendre que son parti ne s'était pas occupé de ces programmes plus tôt parce que durant l'été il avait bien d'autres choses à faire.

Ces programmes sont du domaine public. Ils sont ouverts à tous et les ministres suggèrent à des membres d'un comité parlementaire d'utiliser ces programmes, comme c'est leur droit. Qu'y a-t-il de mal là-dedans?

LA DATE DES PRISES DE DÉCISION CONCERNANT LES PROJETS APPROUVÉS

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Le premier ministre continue de vouloir cacher cette caisse noire de 150 millions de dollars dont il se sert ainsi que ses ministres et il essaie de nous faire croire qu'il s'agit des programmes de création d'emplois qui, eux, sont du domaine public.

Je voudrais lui dire que le document que j'ai en main montre que son cabinet a fait circuler des listes des projets aux fins d'étude et que des décisions ont été prises dès juin dernier. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a demandé aux députés leurs recommandations après leur avoir soumis les critères en février. Le premier ministre n'est-il pas d'accord pour parler de malhonnêteté dans ce cas-là, lorsque lui-même et ses ministres, après avoir pris des décisions relativement à un programme en juin, demandent aux députés, pour sauvegarder les apparences, de présenter des recommandations huit mois plus tard? Dans quel régime vivons-nous?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je suis désolé, mais je n'ai pas noté les dates exactes. Le député se plaint du fait que des ministres et des députés utilisent un programme sur une période de plusieurs mois, et que certains l'utilisent de nombreux mois plus tard. Qu'y a-t-il de mal là-dedans, tant que la caisse n'est pas vide? Pourquoi les députés de l'opposition ne profitent-ils pas de ces fonds encore disponibles? Qui leur reprocherait de le faire? Peut-être leurs électeurs se plaindraient-ils de leur lenteur à agir, mais si des crédits sont encore disponibles pour la création d'emplois pour les chômeurs, pourquoi le député accorde-t-il tant d'importance à des dates?

L'ADMINISTRATION DU PROGRAMME

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, nous avons vraiment un problème à cet égard. Le premier ministre nous affirme que le programme avait été rendu public, mais le 17 novembre 1982, il y avait au *Feuilleton* toute une série de questions auxquelles on n'a jamais répondu.

Le premier ministre le sait, nous avons en notre possession un document selon lequel l'administration de ce programme relève nettement de son cabinet. Pourrait-il dire à la Chambre des communes pourquoi, dans le cas de ces crédits de 150 millions, on a jugé nécessaire que le cabinet du premier ministre en supervise la distribution d'une façon clandestine, d'une façon qui excluait les députés et ne permettait pas aux Canadiens de savoir clairement à quelles fins ils servaient? Pourquoi le cabinet du premier ministre a-t-il décidé de se charger d'administrer ce programme de 150 millions par année?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, je dois dire tout d'abord que je ne sais pas à quel document les députés d'en face font allusion. Il doit sûrement exister un document quelconque où mes collaborateurs encouragent les députés—de préférence les libéraux, j'espère—à se prévaloir d'un programme qui a été annoncé dans deux budgets. Sauf erreur, les premiers crédits de 150 millions ont été annoncés dans le budget de juin 1982, et les seconds dans le budget d'avril 1983. Voici qu'éclate maintenant, monsieur le Président, le grand scandale autour du fait que le cabinet du premier ministre—rattaché à un premier ministre libéral—invite les députés à se presser de se prévaloir de ces programmes qui ont été annoncés publiquement. J'ose espérer que le cabinet du chef de l'opposition, qui fonctionne aux frais des contribuables au coût de...

M. Turner: Plus d'un million de dollars par an.

M. Trudeau: ... plus d'un million de dollars par an... J'ose espérer que le chef de l'opposition veillera à ce que ses propres collaborateurs...

M. Nielsen: Quel est votre budget?

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Cela ne représente que le dixième de son budget de vacances.

M. Hees: C'est ce qu'a coûté votre dernier voyage.